

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION

VACANCES DE TOUSSAINT 2026

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :
Dimanche 11 octobre 2026 minuit

- Soit par mail à communication@stgeorgesrslt.org
- Soit en version papier à déposer à l'accueil de la mairie

Envoi du planning définitif des missions par mail : **jeudi 15 octobre 2026**

Début des missions : **lundi 19 octobre 2026**

Remise des indemnités en mairie : une invitation vous sera envoyée personnellement pour le pot de clôture.

Votre contact : Zoé Théveniaut, chargée de communication
Tel : 02.99.97.03.74, Mail : communication@stgeorgesrslt.org
Présente les mardi et jeudi (et lundi une semaine sur deux)

Le dispositif « Argent de poche » ?

Le dispositif national « argent de poche » offre la possibilité aux jeunes de 14 ans à 17 ans inclus d'effectuer des missions de proximité de 3h30 (3h+ 1/2h de pause) pour le compte de communes.

Les missions sont proposées pendant la période des vacances scolaires. Elles sont limitées à 20 jours durant les congés d'été et 10 jours pour les autres périodes de congés scolaires. En contrepartie, les jeunes perçoivent une indemnité d'un montant de 15€ par mission de 3h30 réalisée, payable en espèces. L'encadrement des jeunes est assuré par un élu ou un agent communal.

Les différentes missions sont proposées dans le dossier d'inscription. Les jeunes peuvent y indiquer leurs souhaits par ordre de préférence.

Merci de remplir les informations demandées ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : ☐ M ☐ F

Date de naissance :

Âge :

Adresse :

35420 Saint-Georges-de-Reintembault

Téléphone personnel: .../.../.../.../...

Téléphone des parents : 02/.../.../.../... ou .../.../.../.../...

Adresse Mail (obligatoire) :

Situation (cochez) :

☐ Lycéen(ne) / étudiant(e)

☐ Autres :

Pièces à joindre pour une première participation :

1. Justificatif de domicile
2. Photocopie d'une pièce d'identité
3. Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte Vitale)
4. Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
5. Autorisation parentale (ci-contre)
6. RIB

Si vous avez déjà participé au dispositif « Argent de poche », joindre uniquement :

1. Autorisation parentale (ci-contre)
2. Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité **si la précédente a pris fin depuis votre dernière participation**

Si vous souhaitez être dans le même groupe qu'un ou plusieurs autre(s) jeune(s), merci de donner son/leur nom(s), nous nous efforcerons de vous mettre ensemble :

.....

.....

.....

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

À remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille - mon fils s'engage :

■ La commune de Saint-Georges-de-Reintembault ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.

■ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

■ La commune de Saint-Georges-de-Reintembault s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur : autorise mon enfant :

NOM

Prénom

Domicilié(e)

.....

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

☐ Autorise les prises de vue de mon enfant.

☐ Refuse les prises de vue de mon enfant.

Pour certaines missions, il sera peut-être nécessaire d'utiliser le véhicule personnel de l'encadrant

☐ Autorise mon enfant à être véhiculé par l'encadrant sur le temps de la mission

Fait àle...../...../.....

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

La commune de Saint-Georges-de-Reintembault propose des créneaux de 3h30 (3h + 30min de pause) pour la période du 19 au 30 octobre 2026.

Les différents créneaux disponibles sont proposés ci-dessous. Merci d'indiquer vos disponibilités par ordre de préférence (en indiquant des numéros). Ceux-ci seront respectés dans la mesure du possible. L'attribution des missions se fera ensuite par ordre d'arrivée des dossiers. Les jeunes seront répartis de la manière la plus équitable possible dans diverses missions telles que : nettoyage des lieux et / ou du matériel des bâtiments municipaux (école de l'Être, Centre de loisirs, salle des Ajoncs), Désherbage ou taille d'espaces verts, bricolage de décoration de Noël et petit administratif.

Date et horaire	Matin (8h30-12h)	Après-midi (13h30-17h)	Je ne suis pas disponible (cocher)
Lundi 19 octobre			
Mardi 20 octobre			
Mercredi 21 octobre			
Jeudi 22 octobre			
Vendredi 23 octobre			
Lundi 26 octobre			
Mardi 27 octobre			
Mercredi 28 octobre			
Jeudi 29 octobre			
Vendredi 30 octobre			

Date limite de dépôts des dossiers : 11 octobre 2026 minuit